

BAREME DES PRESTATIONS AU 01/03/2024

TRANSACTIONS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES SUR LOCAUX D'HABITATION ET ANNEXES (parkings, boxes, caves, remises, etc.) :

| | Mandat simple | Mandat exclusif |
|-----------------------------|---------------|-----------------|
| De 0 à 50.000 € Forfait | 5.000 € TTC | 4.000 € TTC |
| De 50.001 € à 200.000 € | 7 % TTC | 6,5 % TTC |
| De 200.001 € à 600.000 € | 6 % TTC | 5,5 % TTC |
| De 600.001 € à 10.000.000 € | 5 % TTC | 4,5 % TTC |

Les honoraires ne sont dus qu'après constatation de la vente par acte authentique

TRANSACTIONS IMMOBILIERES SUR LOCAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS, BUREAUX, FONDS DE COMMERCE

La commission perçue par l'Agence est calculée sur le montant HT de la transaction ou du loyer de la première période triennale. Le taux de la commission perçue par l'Agence est de 10 % TTC pour les transactions dont le montant est inférieur à 100.000 €, 8 % entre 100.001 € et 200.000 € et 6 % au-dessus de ce montant.

ADMINISTRATION DE BIENS

1. MISE EN LOCATION DE LOCAUX D'HABITATION VIDES OU MEUBLES

Locations soumises au régime de la loi du 6 juillet 1989

A la charge du bailleur sans l'entremise d'une agence :

- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 12 € TTC du m²
- Etablissement et rédaction de l'état des lieux : 3 € TTC du m²
- Avenant changement de colocataire : 10 € TTC du m²

A la charge du bailleur avec l'entremise d'une agence :

Honoraires rédaction de bail :

- Jusqu'à 650 €/mois 174,00 € TTC
- De 651 € à 1.000 €/mois 192,00 € TTC
- De 1.001€ à 1.500 €/mois 216,00 € TTC
- De 1.501€ à 2.000 €/mois 246,00 € TTC
- De 2.001€ à 3.000 €/mois 276,00 € TTC
- De 3.001€ à 4.000 €/mois 316,00 € TTC
- Au- dessus de 4.000 €/mois 316,00 € TTC + 3,60 % TTC sur tranche loyer au-delà de 4000 €.

A la charge du locataire :

- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 12 € TTC du m² maximum ou suivant les zones déterminées par le législateur
- Etablissement et rédaction de l'état des lieux : 3 € TTC du m²
- Avenant changement de colocataire : 10 € TTC du m²

Locations hors champs de la loi du 6 juillet 1989 (code civil) :

A la charge du bailleur :

Sauf négociation idem que ceux de la loi du 6 juillet 1989

A la charge du locataire :

Sauf négociation idem que ceux du bailleur

2. MISE EN LOCATION, FRAIS DE DOSSIERS ET DE BAIL POUR LOCATION EMPLACEMENT DE PARKING, CAVES ET HOBBY ROOM :

- Honoraires 180 € TTC

BAREME DES PRESTATIONS AU 01/03/2024

3. HONORAIRES REDACTION BAUX POUR LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

A la charge du locataire :

BAIL COMMERCIAL : (calcul sur douze mois de loyer hors charges)

BAIL PROFESSIONNEL : (calcul sur neuf mois de loyer hors charges)

- Loyer jusqu'à 10.000 €..... 1200 € TTC
- Loyer de 10.001 à 20.000 € 1560 € TTC
- Loyer au-delà de 20.000 € 1560 € TTC + 5,4 % TTC de la somme au-delà de 20.000 €
- Loyer au-delà de 30.000 € 2040 € TTC + 4,2 % TTC de la somme au-delà de 30.000 €
- Loyer au-delà de 50.000 € 2720 € TTC + 3,6 % TTC de la somme au-delà de 50.000 €
- Loyer au-delà de 90.000 € 3720 € TTC + 3,24 % TTC de la somme au-delà de 90.000 €
- Forfait débours divers (caution)..... 204 € TTC

4. BAUX DEROGATOIRES - RESILIATION DE BAIL : forfait et en fonction de la difficulté

A la charge du locataire forfait : entre 840 € TTC et 1.840 € TTC

5. AVENANTS DIVERS : forfait et en fonction de la difficulté

A la charge du locataire forfait : entre 200 € TTC et 600 € TTC

6. REVISION BAIL COMMERCIAL : Forfait

Jusqu'à 30.500 € de loyer annuel HT 300 € TTC

Au-dessus de 30.500 € de loyer annuel HT..... 540 € TTC

7. GESTION LOCATIVE POUR LE COMPTE DES PROPRIETAIRES (honoraires perçus sur encaissements par lot géré)

- Jusqu'à 15 lots 8,4 % TTC
- Jusqu'à 50 lots 7,2 % TTC
- Au-delà de 50 lots 6 % TTC

8. GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

2,50 % TTC des sommes appelées auprès des locataires sous réserve du maintien du taux par l'assureur (y compris nos honoraires)

9. ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT : prime annuelle :

Locaux à usage d'habitation : 78 € TTC

Locaux à usage commercial : 191 € TTC

Locaux supérieurs à 500 m² : sur devis

10. SUIVI DE TRAVAUX : En fonction du nombre de vacations : 180 € TTC/vacation

11. FRAIS ADMINISTRATIFS

Préparation des éléments pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers : suivant temps passé avec un forfait minimum de 150 € TTC réévalué annuellement

Aide à la réponse aux administrations ou aux Notaires : suivant le temps passé – taux horaire 180 € TTC

Aide à la réponse aux tiers en cas de vente : suivant le temps passé – taux horaire 180 € TTC

Accompagnement suivi performance énergétique : suivant le temps passé – taux horaire 180 € TTC

Restitution dossiers en fin de gestion : en fonction du temps passé – taux horaire 180 € TTC

Constitution d'un prêt : 2 % du montant du prêt

Forfait administratif lot occupé par propriétaire ou non remis en location : 200 € TTC par an

Frais d'acheminement : 50€ par trimestre.

12. GESTION DE COPROPRIETE

Honoraires de gestion courante minimum 4.800 € TTC